

Séance extraordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le 22 octobre 2015 à 17h20 au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et des conseillers suivants :

Ginette Claude
Céline Dufour

Viateur Tremblay
Noëlle-Ange Harvey

Formant quorum.

Le conseiller Patrice Desgagnés et la conseillère Violette Bouchard ont avisé de leur absence et se trouvent à l'extérieur de l'Isle-aux-Coudres.

Il est constaté par les présentes que tous les conseillers présents dans la municipalité renoncent à l'avis de convocation.

#2015-10-346 Ajustement de mandat à Tetra-Tech QI pour la demande de certificat d'autorisation

Considérant la résolution #2015-10-334 donnant le mandat à Tetra-Tech pour une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCCC pour les travaux de stabilisation des berges autorisés par le Ministère de la Sécurité Publique;

Considérant que ce mandat excluait l'étude géotechnique et contrôle des matériaux, les plans et devis, l'identification de mesures compensatoires, le cas échéant, l'appel d'offres et la surveillance des travaux, l'évaluation environnementale phase 1 et les plans tels que construits;

Considérant que pour compléter la demande de certificat d'autorisation il faut la réalisation d'une conception en fonction des caractéristiques propres à chacun des secteurs à stabiliser, une évaluation environnementale phase 1 et les plans et devis pour les travaux;

Considérant qu'une partie de plus ou moins 80% des frais encourus pour les travaux de stabilisation des berges sera défrayée par le Ministère de la Sécurité Publique.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajuster le mandat de Tetra-Tech QI d'un montant supplémentaire maximum de 10 000\$ (à taux horaire dépendamment de la ressource) pour finaliser la demande de certificat d'autorisation par la réalisation d'une conception en fonction des caractéristiques propres à chacun des secteurs à stabiliser, la réalisation d'une évaluation environnementale phase 1 et la conception des plans et devis qu'il faut afin que notre demande de CA soit acceptée. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-10-347 Levée de la séance extraordinaire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire à 17h35.

Dominic Tremblay, maire

Johanne Fortin, Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du **9 novembre 2015**. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.